



La Stratégie de la consultation publique de 2025

Dans le présent document, nous décrivons dans ses grandes lignes la version à jour de la Stratégie de consultation et du plan de travail de l'Examen de la deuxième version provisoire du nouveau *Règlement de zonage*. Dans la foulée des vastes commentaires recueillis sur la première version provisoire, la Ville d'Ottawa poursuit les efforts qu'elle consacre pour faire participer la collectivité au modelage du nouveau *Règlement de zonage*. Ces travaux s'inspirent de la pierre d'assise posée par le nouveau Plan officiel, en veillant à ce que les règlements d'application du zonage cadrent avec l'ensemble de la vision de la Ville.

Ce document constitue la synthèse des activités de consultation menées dans la foulée de la première version provisoire, en tenant compte des grands thèmes et des leçons apprises. Il précise aussi les plans de la phase suivante de la consultation, qui vise à atteindre de nombreuses parties prenantes, soit les résidents, les groupes communautaires, les entreprises et les institutions publiques. Les commentaires du public sont toujours aussi essentiels à l'heure où nous mettons au point le *Règlement de zonage* pour répondre aux besoins de la collectivité. La Ville d'Ottawa encourage les intéressés à participer aux différentes activités et à s'exprimer grâce aux voies de communication établies pour se concerter dans l'orientation de l'avenir de la Ville.

Miser sur le nouveau Plan officiel de la Ville d'Ottawa

Le nouveau Plan officiel de la Ville d'Ottawa constitue la politique-cadre de la Ville. Approuvé en novembre 2022, le Plan officiel fait état des valeurs et des objectifs nécessaires pour permettre à Ottawa de devenir la meilleure ville de taille moyenne en Amérique du Nord et une ville équitable, climatorésiliente, vigoureuse et abordable. De concert avec d'autres documents phares comme le Plan directeur des infrastructures, le Plan directeur des transports et la Stratégie de résilience climatique, le projet de l'Examen du *Règlement de zonage* a pour objectif de mettre en œuvre le Plan officiel d'Ottawa.

Pour atteindre cet objectif, le projet de l'Examen du *Règlement de zonage* est consacré à plusieurs grandes orientations. Il s'agit entre autres d'accroître l'offre de logements afin d'atteindre les cibles fixées dans le Plan officiel, en assurant l'adéquation des services municipaux et la gestion des eaux pluviales (GEP) sur les sites et en faisant la promotion des possibilités d'aménager des logements non loin des transports en commun. Ce projet répond aussi aux besoins urgents d'offrir des choix de logements,



visé à prévoir de la place pour les arbres et permet d'aménager les quartiers du quart d'heure. Il insiste aussi sur les mesures destinées à enrayer les dérèglements climatiques, à s'adapter à l'évolution du climat et à assurer la santé publique, tout en veillant sur l'équité dans les pratiques de zonage.

Objectifs de la deuxième version provisoire

L'ensemble du texte proposé pour le *Règlement de zonage*, en excluant les exceptions urbaines et rurales, a été publié dans la première version provisoire de ce règlement. La consultation active sur l'intégralité du texte proposé pour le Règlement s'est déroulée de juin à novembre 2024; les équipes du projet continuent de prendre connaissance des commentaires exprimés et d'y donner suite. Dans la deuxième version provisoire du Règlement proposé, le personnel a revu et modifié, le cas échéant, les dispositions proposées d'après les commentaires recueillis pendant la consultation publique, qui s'est étendue sur plus de six mois.

La consultation portant sur la deuxième version provisoire sera consacrée à plusieurs grands enjeux en cours, qui ont été soulevés ou sur lesquels on a livré des commentaires pendant cette consultation. Pour donner suite aux grands enjeux qui se sont fait jour pendant la consultation, l'équipe du projet a publié deux rapports sur l'information distribuée auparavant (IDA) à l'intention du Comité de la planification et du logement, pour veiller à ce que les membres du Conseil municipal et le public soient au courant de ces enjeux et puissent les commenter. (Cf. la pièce 11 pour consulter les rapports sur l'IDA.) Voici ces enjeux :

- Enjeu 1 : Ratio minimum de surface à consacrer au stationnement pour les villages
- Enjeu 2 : Hauteur maximum des bâtiments dans les zones N1 et N2 - zones de quartier
- Enjeu 3 : Conversion de la zone R4 à la zone N4 dans la version provisoire du *Règlement de zonage*
- Enjeu 4 : Structure-cadre pour la transition de la hauteur des bâtiments dans les zones de rues principales
- Enjeu 5 : Autorisation d'aménager des parcs de stationnement communaux dans les zones de quartier (N1-N6)

Le lecteur peut consulter, dans la pièce 03, l'information sur ces enjeux et sur les options correspondantes. La consultation qui portera sur la deuxième version provisoire sera consacrée aux débats sur ces enjeux et sur les options qui permettraient d'y apporter des solutions.

Le niveau de la consultation décrit les moyens grâce auxquels la Ville d'Ottawa fera participer le public au processus de planification. Il s'agit d'une approche structurée qui permet de s'assurer que les idées et les motifs d'inquiétude de chacun sont entendus et



pris en compte. On a fait appel avec succès à cette méthode dans l'élaboration du nouveau Plan officiel et dans la première version provisoire du nouveau *Règlement de zonage*. En restant fidèle à cette approche, on pourra créer un règlement de zonage qui exprime vraiment les besoins et l'avis de la collectivité.

Les niveaux de consultation consistent à simplement informer le public pour qu'il collabore activement. Il s'agit de diffuser l'information pour éveiller les consciences; la consultation consiste à réunir les avis et les idées du public. La participation du public permet d'aller plus loin en le faisant intervenir dans le processus décisionnel. La collaboration consiste à travailler directement avec le public pour mettre au point des solutions et des recommandations.

Activités de consultation

Activités prévues pour la consultation sur la deuxième version provisoire

L'Examen de la deuxième version provisoire du nouveau *Règlement de zonage* prévoit une série d'activités de consultation conçues pour réunir les avis et les commentaires de la collectivité. Puisque cette phase prévoit un délai plus court par rapport à la première version provisoire, la Stratégie de consultation portera sur des activités plus vastes, dans l'ensemble de la Ville, au lieu de tenir des réunions dans chaque quartier. Voici les principales activités planifiées pour la consultation qui portera sur la deuxième version provisoire :

Séances portes ouvertes en présentiel

- **Séance portes ouvertes de mai** : Dans la séance portes ouvertes en présentiel qui aura lieu en mai, le personnel donnera une vue d'ensemble de la deuxième version provisoire et réunira les premiers commentaires de la collectivité.
- **Séance portes ouvertes obligatoire** : Cette séance, obligatoire en vertu de la loi, aura lieu au quatrième trimestre. Elle permettra d'examiner dans les détails la version provisoire et offrira au public l'occasion de livrer ses commentaires.

Séances portes ouvertes virtuelles

- **Séances portes ouvertes virtuelles dans l'ensemble de la Ville** : Plusieurs séances portes ouvertes se dérouleront en virtuel pour discuter du projet du point de vue de l'ensemble de la Ville. Ces séances permettront de s'assurer que les résidents qui n'ont pas pu participer aux activités en présentiel ont quand même l'occasion de faire des commentaires.



Consultation des jeunes

- **Atelier des jeunes** : Un atelier se déroulera en collaboration avec Jeunesse Ottawa pour faire participer les jeunes au processus de l'Examen du *Règlement de zonage*.
- **Documents du programme d'études pour les écoles** : Le personnel a créé des documents pour les programmes d'études des élèves de la 9^e année, pour leur permettre de connaître le *Règlement de zonage* et d'exprimer leurs réflexions à ce sujet. La Ville est impatiente de prendre connaissance des réflexions des élèves, dont elle rendra compte dans les rapports sur « Ce que nous avons entendu » de la deuxième version provisoire.

Autres activités de consultation

- **Participons Ottawa** : La plateforme Participons Ottawa restera le carrefour central de la consultation en ligne et permettra de diffuser l'information sur le projet et de recueillir les commentaires.
- **Diffusion en ligne et examen des documents** : Les documents de la deuxième version provisoire seront diffusés en ligne pour que le public puisse en prendre connaissance et les commenter.
- **Réseaux sociaux** : La Ville publiera les comptes rendus et annoncera les activités de consultation dans ses comptes sur les réseaux sociaux.
- **Ateliers avec les intervenants** : Des ateliers ciblés seront organisés pour les principaux groupes d'intervenants afin de discuter de leurs motifs d'inquiétude et suggestions spécifiques.
- **Enquêtes statistiques et sondages** : La Ville mènera des enquêtes statistiques et des sondages pour réunir des données quantitatives et qualitatives sur l'opinion publique à propos de la deuxième version provisoire.
- **NouveauZonage@ottawa.ca** Dans le cadre de ce projet, nous continuerons de donner suite aux questions et aux commentaires qui nous seront adressés dans la boîte de réception de courriels du projet jusqu'à ce que le rapport soit déposé pour être approuvé par le Comité mixte au quatrième trimestre de 2025. Nous ne pourrons probablement pas donner suite, avant de déposer le rapport auprès du Comité mixte, aux commentaires déposés après la clôture de la période de consultation. Toutefois, le personnel de la Ville en prendra connaissance et les versera au dossier municipal.

Consultation des Autochtones

La Ville d'Ottawa entend consulter massivement les communautés autochtones pendant toute la durée de l'Examen du nouveau *Règlement de zonage*. En sachant qu'il est important de nouer de solides relations et de respecter les connaissances et les



points de vue des Autochtones, la Ville travaillera en collaboration avec les dirigeants et organismes autochtones pour veiller à ce que leurs opinions soient entendues. Elle restera souple et réceptive, en adaptant son approche au besoin pour favoriser un dialogue inclusif et respectueux. Cette consultation permettra de s'assurer que le nouveau *Règlement de zonage* exprime la diversité des besoins et des aspirations de tous les membres de la collectivité, dont les peuples autochtones.

Calendrier des activités de consultation en 2025

Deuxième version provisoire – De mars à juin 2025

| | |
|-------------|--|
| Le 31 mars | Réunion du Comité mixte CPL-CAAR – Publication de la deuxième version provisoire |
| Le 16 avril | Réunion du Conseil municipal |
| Mai | Délai de diffusion publique non officielle de 60 jours |
| Juin | Une séance portes ouvertes en présentiel (édifice Ben-Franklin) et deux séances portes ouvertes virtuelles |
| Le 30 juin | Fin de la période de consultation sur la deuxième version provisoire |

Troisième version provisoire – De septembre à janvier 2025

| | |
|--------------------|---|
| Début de septembre | Publication de la troisième version provisoire sur la plateforme Participons Ottawa |
| Septembre | Délai de diffusion publique officielle de 28 jours |
| Fin de septembre | Une séance portes ouvertes officielle (Hôtel de ville) et deux séances virtuelles |
| Décembre | Réunion du Comité mixte CPL-CAAR |
| Janvier 2026 | Approbation par le Conseil municipal |
| 2026 | Mise en œuvre |